

REGLEMENT MANIFESTATION PEDESTRE NON MOTORISEE
SANS CLASSEMENT NI CHRONOMETRAGE
« LA FOLLE FURIEUSE® : PARCOURS D'ATTRACTIONS ET STRUCTURES GONFLABLES »
DIMANCHE 14 AVRIL 2019 – CAPENDU (11)

PREAMBULE

La Sarl CMJ - Compagnie Maxi Jeux sise 1301 Chemin de Beauvezet La Bastidette 13560 Sénas, immatriculée au RCS de Tarascon selon le N° Siret 44037522800010 organise la manifestation pédestre ludique et sportive « La Folle Furieuse® Parcours d'attractions et structures gonflables » pour enfants et adultes.

La manifestation est un parcours découverte festif, ludique sous forme de parc d'attractions géant comprenant des jeux et structures gonflables pour s'amuser seul ou en groupe selon des épreuves et défis sportifs. La manifestation est à destination du grand public (hommes, femmes et enfants) à la recherche d'animations divertissantes fun et sportives.

Cette manifestation pédestre objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Les participants sont ainsi amenés à marcher, jouer, courir, sauter, danser, glisser, grimper, viser etc... ou pas selon leur volonté et rythme selon les spécificités des différents jeux et défis.

L'itinéraire en boucle et les jeux ne sont dévoilés entièrement au public que le jour de la manifestation pour l'effet de surprise de sécurisation des animations.

Le parcours et les différents jeux ne sont jamais obligatoires, l'itinéraire indique un ordre de marche de bon sens et de sécurité, mais il n'y a ni chronométrage, ni classement car il ne s'agit en aucun cas d'une compétition.

CONDITIONS DE PARTICIPATION - PRIX

Toute personne peut participer aux différents jeux et parcourir l'itinéraire imposé à condition :

- D'avoir le minimum de condition physique requis pour ce type de défis sportifs, être apte médicalement.
- De fournir un bulletin d'inscription et de payer sa participation selon le prix en vigueur ou de présenter une gratuité.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Tout mineur devra être accompagné en permanence d'un parent ou responsable de 18 ans minimum. 2 enfants par accompagnateur maximum sauf cas particulier des centres de loisirs par exemple dont le taux d'encadrement peut différer.

Les enfants de moins de 6 ans ne sont pas acceptés sauf tolérance pour ceux âgés de 5 ans et dont les capacités sont estimées suffisantes par les parents. Il est indiqué que certaines activités ne leur seraient pas autorisées du fait de l'âge minimum requis par les fabricants.

Le prix est réputé progressif et soumis à variations, il est établi selon la grille tarifaire en vigueur pour l'événement en question et disponible sur le site internet de La Folle Furieuse® (lafollefurieuse.com).

Le prix affiché comprend les taxes diverses comme la TVA, les frais liés à l'organisation et permet l'accès aux attractions foraines et structures gonflables du parcours. En dehors de ces attractions, l'accès au parcours est gratuit à condition d'être identifié et enregistré sur les listes de participants auprès de l'organisateur.

Des départs par vagues permettront d'étaler le flot des participants tout au long de la journée pour faciliter la sécurité et éviter le plus possible les attentes devant les jeux.

Le choix de la vague sera proposé au participant lors de son inscription. Les vagues se rempliront au fur et à mesure des places réservées par les participants.

Chaque participant pourra choisir sa vague et son horaire de départ, celui-ci pouvant être modifié en cas de litige ou nécessité absolue.

Chaque participant sera identifié par un dossard et les départs pourront être modifiés par l'organisateur en cas de litige ou de problème lié à la sécurité.

Chaque participant devra se présenter à l'accueil au moins 1 heure avant son horaire de départ.

Suivant le nombre d'inscrits les organisateurs se réservent le droit de moduler le temps de départ entre chaque vague et le nombre de personnes par vague. Les participants devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisés par de la rubalise, signaux, banderoles et autres marquages informatifs ou directionnels comme les flèches de peinture temporaire par exemple.

Des signaleurs ainsi que des encadrants seront positionnés tout le long du parcours et aux jeux pour assurer la sécurité et le fonctionnement.

Une liaison radio et téléphonique sera permanente et une assistance sanitaire sera assurée par un service médical et de secours.

A noter que tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours.

L'itinéraire est tracé sur des champs, parcs, petites routes et/ou chemins limités aux porteurs du dossard et possiblement sur des voies ouvertes à la circulation.

Les participants devront respecter le code de la route, forestier, ne jamais emprunter plus de la moitié de la chaussée, ne pas déborder en piétinant en dehors des sentiers et chemins imposés par le tracé et se conformer aux prescriptions des contrôleurs disposés sur le parcours.

Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques selon les règles de chaque jeu et mode de progression choisi sur le parcours.

A noter que les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve en cas de manque de participants, de mauvaises conditions météorologiques et/ou par décision préfectorale ou municipale. Dans ces cas, l'organisateur pourra proposer sans obligation aucune, un report de la manifestation sans qu'il puisse être réclamé quelque remboursement ou indemnité.

Si toutefois, la pluie, la neige ou le vent imposent des adaptations et/ou modifications, restrictions, ces intempéries n'ont pas vocation à tout annuler car des solutions d'aménagement seront trouvées temporairement ou de manière permanente.

Les visiteurs et accompagnateurs ne sont pas autorisés à suivre les participants sur ou dans l'enceinte des jeux ou passages du circuit. Toutefois, ils peuvent les observer en étant suffisamment éloignés du tracé ou des jeux pour ne pas occasionner de gêne (des spots visiteurs sont prévus à cet effet et annoncés le jour J au point de départ en centre-ville).

L'organisateur déclinant toute responsabilité, les visiteurs et accompagnateurs sont entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient victimes.

Il est expressément indiqué que les inscrits participent à l'événement sous leur propre et exclusive responsabilité.

La participation à ladite manifestation de La Folle Furieuse® implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, de détériorations, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.

En raison du parcours, les participants en fauteuil ne pourront participer à l'épreuve. Les bicyclettes, poussettes, landaus, rollers ou tout autre moyen de déplacement sont interdits sur l'épreuve. Egalement les animaux même tenus en laisse par le participant ne sont pas acceptés sur le parcours.

Toute fausse déclaration ou falsification à l'inscription entraînera l'exclusion, sans possibilité de remboursement et s'expose à d'éventuelles poursuites en cas de dommage, litige ou autre préjudice.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement par le biais d'une assurance individuelle accident et d'une assurance annulation.

Enfin, aucun chronométrage, classement ou récompense n'est prévu. La manifestation est une journée ludique et festive dont l'objectif est le plaisir de participer dans une pratique de type loisir et de passer la ligne d'arrivée à son rythme et avec la possibilité d'éviter certains jeux ou d'arrêter en cours de route.

Une tenue de sport adaptée est fortement conseillée. Les différents jeux et mode de progression imposent aux participants à se vêtir en fonction même si participer à cet événement doit se faire dans un esprit de fête.

Le parcours est une épreuve ludique où le déguisement est très apprécié mais il ne devra pas gêner lors de la progression des participants au passage de certains ateliers, ni même présenter un risque de sur-accident.

Pour votre sécurité et votre confort, il est fortement conseillé de se munir de collants, survêtement, short court ou long, gants et chaussures type baskets et d'adapter chaque vêtement au climat et aux éléments.

Les conditions climatiques devront être prises en compte dans le choix de la tenue vestimentaire pendant et après le parcours. Ainsi si celui-ci se déroule dans la neige, l'eau, la boue... les dispositions adéquates devront être prises par le participant.

Pour les mêmes raisons de sécurité, le port de bijoux est déconseillé.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font via la plateforme de gestion en ligne en vigueur ou sur place le jour même et ce, sous réserve de disponibilités et au plus tard à la date limite d'inscription fixée.

L'inscription se fait via la plateforme internet avec paiement sécurisé par carte bancaire ou sur accord préalable, par courrier avec paiement chèque ou en direct avec paiement espèces.

L'inscription est individuelle et nominative, ferme et définitive, et ne peut prétendre à aucun remboursement pour quelque motif que ce soit (sauf si souscription à l'assurance annulation). L'assurance annulation est un service payant proposé en complément de l'inscription. Elle permet à tout participant d'annuler sa prestation et d'être remboursé intégralement (hors prix de l'assurance) pour quelque motif que ce soit et au plus tard 10 jours avant l'évènement.

A partir du 9^{ème} jour avant l'évènement, un justificatif médical sera réclamé pour obtenir le remboursement et toujours sous réserve d'avoir souscrit l'assurance annulation.

A noter également qu'une vérification d'identité sera effectuée à l'accueil, le jour J ou lors de la remise des dossards. Pensez donc à vous munir d'une pièce d'identité et le cas échéant, en cas de participation au parcours dit « sportif » avec un mode de progression majoritaire de course à pied, d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied » ou d'une licence sportive d'athlétisme en vigueur, ou d'une décharge si vous ne pouvez ou souhaitez pas fournir ces justificatifs. Également, vous devrez fournir une autorisation parentale pour les mineurs en complément de votre billet.

Chaque modèle de document est disponible sur le site de : lafollefurieuse.com

La participation à la manifestation implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement lors de l'inscription.

RAVITAILLEMENT / COLLATION

Plusieurs ravitaillements seront mis à disposition gracieuse pour les participants durant le parcours, parfois composés d'eau minérale, et parfois d'eau minérale et de fruits ou autres biscuits, pain fromage...

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans un souci de respect de la nature et des lieux traversés, il est strictement interdit de jeter et d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) le long du parcours. Il est formellement interdit de fumer sur le tracé du parcours et aux abords des zones boisées.

SANCTIONS

Lors de la manifestation, toute infraction constatée par des membres de l'organisation entraînera l'exclusion, à savoir :

- Sens inverse et non-respect du parcours et du mode de fonctionnement des jeux
- Comportement dangereux, agressif ou mise en danger d'autrui
- Abandon des déchets sur le parcours ou destruction
- Non-respect du règlement

Il est formellement interdit sauf autorisation écrite par les organisateurs, d'utiliser tout moyen de type drone pour faire des prises photos et vidéos aériennes.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par une unité de secours en partenariat avec les organisateurs de la manifestation. Une équipe médicale sera présente sur les lieux. Elle est responsable de la bonne conduite de la chaîne de premiers secours et des soins apportés. Cette dernière sera alertée, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs récepteurs radio et téléphones.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter toute personne sur le parcours et de la faire évacuer si elle la juge inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin se soumet, de fait, à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel à l'équipe de secours qui, dès lors, prend la direction des opérations et met en œuvre tous les moyens appropriés.

ASSURANCES

- Responsabilité civile

Les participants progressent et jouent sous leur propre responsabilité exclusive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux participants, officiels ou tiers, avant, pendant et après l'épreuve. Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Toutefois, concernant les biens personnels des participants pendant la course, l'organisateur décline toute responsabilité sur les dommages matériels en cas de vol, bris ou perte.

- Individuelle accident

Tous les participants, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, en fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive de pratique en compétition (licences loisirs non acceptées).

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il l'estime nécessaire, de souscrire une assurance.

- Assurance annulation

Tout participant qui souscrit à l'assurance annulation lors de son inscription pourra se faire rembourser le prix de son billet (hors celui de l'assurance annulation) pour quelque motif que ce soit, si la demande effectuée par courriel avec accusé de réception nous parvient au plus tard 10 jours avant le début de l'évènement et avec justificatif médical dès le 9^{ème} jour avant l'évènement. Chaque assurance souscrite étant nominative, le remboursement intervient pour une assurance par billet et non par commande.

RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Chaque participant admet que les jeux et parcours peuvent comporter certaines contraintes et qu'ils ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas en capacité et aptes médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, ils assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour du parcours ou durant les jeux et défis.

Chaque inscrit assume également les risques inhérents à sa participation à une telle manifestation tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries météorologiques...

Il, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à la manifestation de La Folle Furieuse®.

Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Il reconnaît que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable sauf souscription de l'assurance annulation.

Par le présent acte, il accorde aux parties sus nommées, la libre et gracieuse utilisation des photos, vidéos, voix, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve et ce, sans limitation de durée.

A noter : L'organisateur se verra dans l'obligation de refuser la participation ou procéder à une exclusion aux personnes sous l'emprise manifeste de l'alcool ou de produits stupéfiants.

Cas des inscriptions groupées :

C'est la responsabilité du payeur et des inscrits par procuration qui est engagée. Le groupe accepte ce présent règlement et en a pris connaissance. Le payeur a l'obligation de communication auprès de son groupe.

ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un participant souhaite abandonner, il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau de l'un des jeux et le signaler à une personne présente. Il doit alors se manifester auprès du responsable de poste qui signalera son abandon à l'organisateur.

ANNULATION D'EPREUVE OU MODIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de mettre un terme à tout ou partie de l'événement à tout moment sur le parcours en fonction des conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants. L'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ. Toute modification de ce type ne peut engendrer quelconque réduction, remboursement ou indemnité au titre du préjudice subi.

DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément l'organisateur (ou ses ayants-droits) à utiliser ou à faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tous pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossier.

LITIGE

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français, en rappelant le nom, prénom du participants et son numéro d'inscription, adressée au siège de la société organisatrice, dans un délai de 3 (trois) jours après l'événement. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

En cas de litige dont le règlement amiable n'est pas envisageable, seul le tribunal du siège de l'organisateur est compétent.